



## BULLETIN D'ADHÉSION

Janvier 2020

**Adhérer au SNES, c'est simple et rapide !**

**Vous pouvez bénéficier des avantages offerts par le SNES dès votre adhésion.**



# /// BULLETIN D'ADHÉSION AU SNES ///

## ADHÉRENT/E

**Nom**

---

**Prénoms**

---

Date de naissance

---

Lieu de naissance

---

N° de licence(s) ou de déclaration d'activité

---

## ENTREPRISE

**Nom de l'Entreprise**

---

Forme juridique

---

N° Registre Commerce ou Siret

---

Code NAF

---

Date de création

---

Convention collective appliquée dans l'entreprise

---

**Activités artistiques :**

---

---

Adresse du Siège social

---

---

Adresse de correspondance (si différente)

---

---

N° de téléphone 1

---

N° de téléphone 2

---

Email 1 (réception des informations adhérent/es)

---

Email 2 (autre destinataire éventuel/le des informations)

---

Site Web\*

---

\* Le site de votre entreprise sera visible sur le site du SNES [www.spectacle-snes.org](http://www.spectacle-snes.org) dans la rubrique « Nos Adhérents » (sauf mention contraire de votre part)



## /// PIÈCES À FOURNIR ///

- ▶ votre demande d'adhésion sur papier à en-tête de votre structure précisant vos activités, les spectacles créés et en projet,
- ▶ le présent bulletin d'adhésion rempli, daté et signé par le/la détenteur/trice de/des licence/s d'entrepreneurs **ou** de la déclaration d'activité
- ▶ une copie de l'arrêté de la licence d'entrepreneur de spectacles **ou** de la déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles en cours de validité,
- ▶ l'extrait K bis de votre registre de commerce daté de moins de 3 mois **ou** pour une association, copie de la publication au JO,
- ▶ l'extrait de casier judiciaire daté de moins de 3 mois du/de la détenteur/trice de/des licence/s d'entrepreneurs **ou** déclarant/e de l'activité d'entrepreneur de spectacles,
- ▶ la photocopie de la carte d'identité nationale ou du passeport du/de la détenteur/trice de/des licence/s d'entrepreneurs **ou** déclarant/e de l'activité d'entrepreneur de spectacles,
- ▶ un chèque de droit d'entrée et cotisation de 200 € établi à l'ordre du SNES (montant de la cotisation 200 € pour chacune des deux premières années d'adhésion, à compter de la troisième année d'adhésion, le montant de la cotisation sera indexé sur votre chiffre d'affaires).
  - CA annuel inférieur à 100 K€ : 200 €
  - CA annuel compris entre 100 et 500 K€ : 400 €
  - CA annuel compris entre 500 K€ et 1 M€ : 570 €
  - CA annuel compris entre 1 M€ et 2 M€ : 690 €
  - CA annuel compris entre 2 et 5 M€ : 750 €
  - CA annuel supérieur à 5 M€ : 1.100 €

Les statuts recommandent d'être parrainé/e par un membre du syndicat, mais ceci ne revêt aucun caractère obligatoire.

Nom(s) du ou des éventuels parrains / marraines :

Le/La signataire du présent bulletin d'adhésion, détenteur/trice de/des licence/s d'entrepreneur/s ou le/la déclarant/e de l'activité d'entrepreneur de spectacles, reconnaît qu'il/elle a pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur, qu'il/elle s'engage à respecter.

Fait à

Le

Signature

## Le SNES, Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles

2<sup>e</sup> syndicat représentatif du spectacle vivant privé, **le SNES représente et défend plus de 290 entrepreneurs de spectacles** : producteurs, entrepreneurs de tournées, compagnies, lieux de spectacles ; dans toutes les disciplines artistiques : théâtre, variétés, humour, danse, opéra, musique classique, musiques actuelles, chanson, rock, jazz, cirque, spectacles jeune public.

### /// AVANTAGES ADHÉSION ///

#### Newsletters pro

Recevez **l'actualité sociale, juridique, fiscale** du secteur du spectacle vivant privé, qui vous est adressée sous forme de Lettres d'Information.

#### Dossiers et conseils juridiques au quotidien

Le SNES informe et conseille ses membres sur toute question ayant trait à l'exercice de la profession.

Il assure une veille juridique et comptable et réalise des **notes de synthèse** (dossier « Répertoire des **aides dans le spectacle** vivant », dossier « Crédit d'impôt spectacle vivant musical », dossier « Sécurité - Document unique »...).

Le SNES assure pour ses adhérents une **assistance téléphonique** et tient à leur disposition des **contrats-types** et d'autres documents également téléchargeables sur **l'espace adhérents** du site internet [www.spectacle-snes.org](http://www.spectacle-snes.org)

#### Groupes de travail et actions mutualisées

**Groupe de travail Avignon** : Programme SNES Avignon, Conférence de presse à Paris et à Avignon, ateliers au village du OFF..., « De retour d'Avignon ».

**Groupe de travail Musiques et Humour** : Workshop, travaux communs et réflexions en faveur de la diversité culturelle, de la professionnalisation de l'humour...

**Groupe de travail Numérique** : Rencontre de prestataires sur les questions numériques et digitales du secteur.

#### Marketplace du SNES

Le SNES a négocié pour ses adhérents des **offres à des conditions plus avantageuses** auprès de différentes entreprises que nous avons rencontrées ou avec lesquelles nous avons collaboré (communication, marketing digital et traitement de la data, captation audiovisuelle, administration de vos productions et de vos tournées, prévention des risques dans vos entreprises...

#### Accords avec les auteurs

Le SNES a mis en place, avec la SACD et la SACEM, des protocoles d'accords.